

Communiqué de presse

Sion, le 7 décembre 2023

Initiative vélo : un an après le dépôt – quid ?

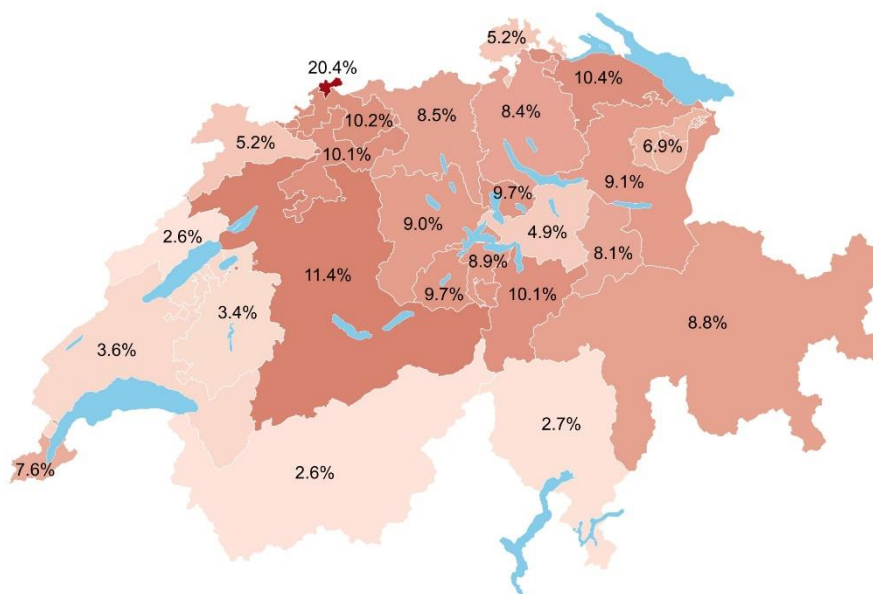
Un an après le dépôt de l’initiative vélo, l’association PRO VELO Valais/Wallis lance un appel au monde politique valaisan, qui est invité à respecter la volonté populaire de voir émerger des voies cyclables sûres et continues sur nos routes cantonales.

Le 24 novembre 2022, les quatre associations PRO VELO Valais/Wallis, ATE Valais, PRO VTT et la Fédération Cycliste valaisanne ont déposé 4801 signatures valides à la Chancellerie cantonale. En plus de présenter des exigences très concrètes, l’initiative vélo démontre l’envie de la population valaisanne d’aller de l’avant avec des politiques cyclables concrètes.

La nouvelle loi cantonale

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la nouvelle loi sur les transports et la mobilité douce quotidienne est en vigueur. Celle-ci donne une base légale au Canton pour planifier, réaliser et entretenir un réseau cantonal les infrastructures cyclables (art. 24) et lui permet de mandater des partenaires tiers comme PRO VELO, lesquels peuvent agir concrètement au niveau de la planification et de l’aménagement (art. 24a) ou encore de la promotion (art. 25).

PRO VELO salue aujourd’hui la volonté du Service de la mobilité d’accroître sa bonne collaboration avec l’association, notamment par des mandats spécifiques, et soutient toute politique susceptible d’augmenter la part modale de cyclistes en Valais !



Carte réalisée par
 **PRO VELO**
VALAIS / WALLIS

Part des trajets réalisés à vélo (2021)

5% 10% 15% 20%

Sources : MRMT 2021 et OUVEMA

Le Valais est lanterne rouge en matière de part modale des déplacements cyclistes en Suisse

Une loi, une stratégie

Si la loi est en place, reste à la concrétiser. Le canton a légalement jusqu'en 2027 pour planifier et jusqu'en 2042 pour réaliser son réseau cantonal. Lors des débats parlementaires, le Conseiller d'Etat en charge de la mobilité a annoncé que la stratégie découlant de la nouvelle base légale cantonale serait présentée au début 2024. Nous attendons donc le **respect de cet engagement** dans les prochains mois. Cette stratégie doit servir de fil rouge pour les prochaines années pour répondre aux exigences de la nouvelle loi fédérale sur les voies cyclables, en vigueur depuis le 1^e janvier 2023, qui contraint les cantons à établir des réseaux de voies cyclables.

Une stratégie déjà en péril

Alors qu'au niveau fédéral, les milliards du contribuable sont injectés dans l'extension des voies d'autoroute, le risque de mauvaises incitations financières de ce type plane aussi au niveau cantonal. Lors de la **session de décembre** qui débute lundi, le Grand Conseil valaisan traitera en effet du budget, dont celui dédié à la construction et à l'entretien des routes cantonales, qui inclut la mobilité douce quotidienne. La planification financière pluriannuelle voit cependant les moyens dévolus aux investissements passer de 114 millions en 2023 à 52 millions à partir de 2025, date à laquelle justement des moyens seraient nécessaires pour la mobilité douce. Le risque que les moyens disponibles aillent prioritairement au maintien de l'infrastructure routière actuelle est donc bien présent. Cela se fera au détriment de la mobilité douce.

Une des **exigences de l'initiative vélo** déposée en novembre 2022 visant notamment à augmenter significativement la part modale des déplacements cyclistes ne pourra donc pas être atteinte.

L'appel aux députés : respectez la volonté populaire !

PRO VELO Valais/Wallis invite les députés du Grand Conseil à ne pas couper dans les budgets cantonaux dédiés, ce dans le but de respecter la volonté populaire exprimée par cette initiative cantonale. Les conséquences seraient dramatiques tant pour l'entretien et la sécurité des routes cantonales, tant pour la mobilité douce quotidienne et les projets d'agglomération, dont le financement serait ainsi mis en péril. Il est essentiel d'assurer des moyens humains et financiers pérennes sur la durée pour atteindre les objectifs des bases légales existantes.

L'association PRO VELO a rappelé par courrier personnel envoyé aujourd'hui à la députation du Grand Conseil l'importance de cette stratégie de cantonale 2040 pour la mobilité douce et poursuit son engagement actif pour plus de pistes cyclables en Valais.

Contacts :

Cédric Montangero, président de PRO VELO Valais/Wallis, 079 949 09 09

Philippe Jansen, secrétaire de PRO VELO Valais/Wallis, 079 952 02 19